

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2016

L'an deux mil seize, le vingt-six mai, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yves LEHOUELLEUR, Maire.

Etaients présents : MM. : Y. LEHOUELLEUR, J. QUANTIN, JE. PIGACHE, JM. REUILLON, PH. DAMBRINE, O. MACIA, JL ROIS, Mmes, G. DENIS, D. SILVESTRE, B. VIGREUX, M. MARCHAND.

Absents : M. CH. QUANTIN, O. GUENAND, CL. HUON.

Pouvoirs : M. CH. QUANTIN à M. J. QUANTIN
M. CL. HUON à M. Y. LEHOUELLEUR

Secrétaire de Séance : Madame Dominique SILVESTRE.

ORDRE DU JOUR

Session ordinaire

- Convention Conseil Départemental et Subvention – Implantation Radars pédagogiques
- Fermeture de la Trésorerie d'Onzain
- Etude et travaux de lancement d'exécution de l'effacement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications - SIDELC
- Organisation du 14 juillet 2016
- Opération « Plantons le paysage, 1000 arbres pour le climat »
- Questions et affaires diverses

SEANCE

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2016 à l'unanimité.

CONVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL ET DEMANDE DE SUBVENTION – IMPLANTATION RADARS PEDAGOGIQUES

M. le Maire indique au Conseil qu'il a rencontré le 8 Février la responsable de la direction des routes Centre (Madame MAUGET-MAUCLAIRE) du Conseil Départemental pour convenir de l'implantation de 3 radars pédagogiques sur les routes départementales 58 et 65 et rappelle la délibération n°10 du 3 mars ayant pour objet : « Travaux et achats de petits mobiliers urbains ».

Que l'achat a été effectué au mois de mars pour un montant de 6 582.00 € HT soit 7 898.40 € TTC.

L'implantation de ces dispositifs étant prévue sur les routes départementales RD65 et RD58, il convient qu'une convention soit passée entre le Département et la Commune de Monteaux préalablement au commencement des travaux pour permettre la récupération du fonds de compensation de la TVA.

M. le Maire propose au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer ladite convention et de solliciter l'octroi de la subvention au titre des Amendes de police.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention et solliciter l'octroi de la subvention au titre des Amendes de police pour un montant de 6 582.00 € HT soit 7 898.40 € TTC.

FERMETURE DE LA TRESORERIE D'ONZAIN

Au 1^{er} janvier 2016, les trésoreries de Salbris et de Selles sur Cher situées dans la circonscription de la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay ont été fermées.

Nous avons été informées indirectement à notre tour de la fermeture de la trésorerie d'Onzain au 1^{er} janvier 2017, comme celle de Marchenoir. Les missions exercées par notre trésorerie seraient transférées à celle de Blois Agglomération et au Service des Impôts des Particuliers de Blois.

Ces annonces interviennent dans un contexte de repli du service public de proximité dû, notamment, aux suppressions d'emplois.

Depuis 2012, ce sont plus de 200 emplois supprimés à la Direction Départementale des Finances Publiques de Loir-et-Cher, soit 23% des emplois.

Nous souhaitons rappeler nos exigences pour le service public en milieu rural, à savoir garantir l'accès au service de proximité de qualité et pour tous.

Les liens entre les trésoreries et les collectivités territoriales sont très étroits. Le trésorier principal a un rôle important en matière de conseil et d'élaboration du budget.

Par ailleurs, depuis ces dernières années, les dossiers complexes se sont multipliés : accueil périscolaire, dématérialisation, suppression des syndicats, création des communes nouvelles. Enfin, les trésoreries sont chargées de payer les dépenses et d'encaisser les recettes des communes.

Cette restructuration programmée entraîne une dégradation du fonctionnement du service public non seulement pour les collectivités mais aussi pour les administrés. Elus et usagers en sont les deux grandes victimes.

C'est pourquoi, je propose au Conseil de bien vouloir se prononcer sur cette situation.

Le Conseil Municipal de la commune de Monteaux, après en avoir délibéré, à l'unanimité, s'oppose à la fermeture de la trésorerie d'Onzain et rappelle son attachement au maillage territorial des trésoreries rurales et au service public de qualité et de proximité.

ETUDE ET TRAVAUX DE LANCEMENT D'EXECUTION DE L'EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMMUNICATIONS – SIDELC

Dans le cadre de l'élaboration de l'opération d'effacement des réseaux Rue du Petit Herbault et Rue du Colonel Rol-Tanguy sur la commune, M. le Maire donne connaissance au Conseil de la lettre en date du 6 avril de M. le Président du SIDELC (Syndicat Intercommunal de Distribution d'Énergie de Loir-et-Cher), par laquelle celui-ci donne une suite favorable à la proposition communale de réaliser les travaux d'effacement de distribution d'énergie électrique, d'éclairage public et de télécommunications, sous réserve de l'obtention de l'ensemble des autorisations nécessaires à sa réalisation.

Les montants des études et travaux issus des études d'avant-projet réalisées par le SIDELC sont rappelés ci-dessous :

	COUT DES TRAVAUX			PARTICIPATIONS		
	HT €	TVA	TTC €	SIDELC € (80%)	COMMUNE €	
<u>Electricité</u>	7 800.00	1 560.00	9 360.00			Part. HT
Etude						
BT	119 000.00	23 800.00	142 800.00			
HTA	39 000.00	7 800.00	46 800.00			
TST	5 000.00	1 000.00	6 000.00			
Autre	2 620.00	524.00	3 144.00			
Divers et imprévus	8 671.00	1 734.20	10 405.20			
TOTAL	182 091.00	36 418.20	218 509.20	128 000.00	54 091.00	
<u>Eclairage public</u>						Part. TTC
Etudes	1 000.00	200.00	1 200.00		1 200.00	
Génie civil et Luminaires	52 000.00	10 400.00	62 400.00		62 400.00	
Divers et imprévus	2 650.00	530.00	3 180.00		3 180.00	
TOTAL	55 650.00	11 130.00	66 780.00		66 780.00	
<u>Téléphone</u>						
Etudes	1 000.00	200.00	1 200.00		1 200.00	
Génie civil	35 000.00	7 000.00	42 000.00		42 000.00	
Divers et imprévus	1 800.00	360.00	2 160.00		2 160.00	
TOTAL	37 800.00	7 560.00	45 360.00		45 360.00	
TOTAL	275 541.00	55 108.20	330 649.20	128 000.00	166 231.00	

Ces chiffres, qui ne sont que des valorisations, seront actualisés avant le début des travaux (tableau définitif). Ils seront également susceptibles d'évoluer lors de leurs réalisations en fonction des imprévus, de la nature du sol et des aléas de chantier. Toute modification du montant et des quantités devra faire l'objet d'un nouvel accord du Maire et/ou du Conseil Municipal.

- (1) Participation pour l'effacement des réseaux d'éclairage public dans les opérations conjointes d'effacement des réseaux d'électricité plafonné à 9 000 €. La participation du SIDELC sera versée au solde de l'opération et ce, dans la limite du montant du programme annuel des participations financières « éclairage public ».

Dans le cas où la commune souhaite que le SIDELC réalise les études d'exécution des réseaux d'éclairage public et de télécommunications, elle doit, pour cela, lui transférer temporairement sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux concernés.

Vu le tableau estimatif des montants de l'opération ci-dessus,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de transférer temporairement au SIDELC sa maîtrise d'ouvrage pour les réseaux d'éclairage public et de télécommunication afin qu'il réalise l'ensemble des études d'exécution de l'opération.

Donne son accord à la réalisation des études d'exécution pour l'opération d'effacement.

Accepte que les travaux correspondants aux études d'exécution de cette opération ne puissent pas être repoussés au-delà d'un ce délai de deux années. Passé ce délai, ce dossier sera retiré de la liste des affaires et une nouvelle demande sera nécessaire pour relancer cette opération.

Prend acte qu'en cas de non réalisation des travaux dans un délai de deux ans suivant la réalisation des études de la phase d'exécution, le coût restera entièrement à la charge de la commune et sera dû au SIDELC.

Décide de voter les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires et relatives à la réalisation de cette opération.

ORGANISATION DU 14 JUILLET 2016

M. le Maire informe le Conseil que l'association des parents d'élèves assurera la restauration et la buvette le soir du 14 juillet.

Comme les années précédentes, les sapeurs-pompiers et le Conseil assureront les jeux l'après-midi.

Le feu d'artifice tiré par le personnel communal clôturera la journée.

OPERATION « PLANTONS LE PAYSAGE, 1000 ARBRES POUR LE CLIMAT »

Agglopolys souhaite mobiliser l'ensemble de ses communes membres pour signer la Charte de l'arbre, développée par l'Association Régionale du Fleurissement (ARF Centre), et planter à cette occasion symboliquement 1 000 arbres sur le territoire de la Communauté d'agglomération.

En effet, l'Arbre urbain joue un rôle primordial dans :

- l'amélioration du cadre de vie (végétalisation, animation, fleurissement, structuration de l'espace public) ;
- la régulation climatique et l'amélioration de la qualité de l'air (absorption de CO2 et rejet d'O2 dans le cadre de la photosynthèse, ombrage et limitation des îlots de chaleur, fixation des poussières et des métaux lourds sur la surface foliaire ;
- la préservation et l'amélioration de la biodiversité urbaine puisqu'il est partie prenante dans la trame verte urbaine et sert d'abris pour la faune.

En ce sens, la municipalité souhaitait formaliser son engagement de longue date en matière de gestion et de protection de son patrimoine arboré, par un document officiel.

Par ailleurs, la région Centre - Val-de-Loire et l'Association Régionale de Fleurissement et d'Embellissement des communes de la Région Centre - Val-de-Loire (A.R.F), ont rédigé et proposé aux communes de la région une charte régionale de l'arbre, afin que les différentes communes de la région se fédèrent autour de leur patrimoine arboré.

La charte de l'arbre, outre les prescriptions relatives aux choix des essences, les règles de plantation, d'entretien et de gestion du patrimoine, a pour objectif de sensibiliser les professionnels des corps de métiers intervenant sur l'espace public et d'engager un partenariat pour la protection et la plantation des arbres. C'est donc un outil pour agir en faveur de l'Arbre.

Un dossier de candidature sera déposé auprès d'agglopolys afin de participer à cette opération.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la charte de l'arbre de la région Centre - Val-de-Loire, et le référencement de la Charte de l'Arbre dans le règlement municipal de la voirie de la ville de Blois.

QUESTIONS DIVERSES

INTERVENTION DE M. LE MAIRE

M. le Maire informe le Conseil :

- Rappelle que le ramassage des encombrants a été créé par la commune. Il est réservé uniquement aux personnes âgées sans moyen de transport. Ce ramassage est restreint car la déchetterie tolère une quantité limitée. En cas de volume trop important, ce service pourrait être interrompu car il risquerait de perturber le bon fonctionnement de l'élimination des déchets par le centre de tri.
- Donne lecture d'une lettre reçue par une habitante de Monteaux sollicitant un don pour l'association de solidarité internationale afin qu'elle puisse en tant que bénévole faire une mission humanitaire pour pouvoir se rendre en Inde. Le Conseil a décidé de ne pas donner suite à cette demande.
- L'association des commerçants renaît. Elle a été reconstituée et a organisé une quinzaine commerciale. Le tirage des lots a été effectué dans les locaux de la mairie. Le Conseil se réjouit de cette démarche dynamique.
- Que la commune a participé à un « concours des plus belles mairies » organisé par La Poste. La commune a été sélectionnée et récompensée par le tirage de timbres postaux à l'image de la mairie, non commercialisés. Un courrier a été adressé à diverses personnalités avec ce timbre sur enveloppes officielles. En retour, la commune a reçu des lettres ou des emails de remerciements, et notamment de M. Maurice LEROY (Président du Conseil Départemental), M. Christophe DEGRUELLE (Président de la Communauté de l'Agglomération de Blois), Mme Jacqueline GOURAULT (Sénatrice), M. Nicolas PERRUCHOT (Conseiller Départemental).
- Que le logement de l'école est sur le point d'être loué.
- Propose d'apposer sur les sépultures des anciens maires une plaque de reconnaissance, après avoir obtenu l'accord des familles.

INTERVENTION DE M. JE. PIGACHE

Informe le Conseil que la réalisation du bulletin de juin est en cours. La commission « Communication » s'est réunie mercredi soir.

Il propose l'achat d'un appareil photo de qualité supérieure à celui que la commune possède pour un meilleur rendu lors de prise de photos à l'intérieur de locaux.

Le gestionnaire du site nous fera parvenir un bilan des visites du site de la commune.

INTERVENTION DE M. J. QUANTIN

Donne son avis sur l'achat d'un nouvel appareil photo de qualité supérieure et indique que la commune a acheté un appareil photo en 2015 et ne voit pas l'utilité d'en acheter un autre plus performant.

Rappelle que le 26 juin aura lieu la messe commémorant les saints patrons de la commune (St Pierre et St Paul) et qu'un vin d'honneur communal sera servi après l'office.

Le 19 juin un rallye vélo sera organisé.

Le 29 octobre, la Saint Hubert aura lieu sur le parvis de l'église, suivi d'un vin d'honneur.

INTERVENTION DE M. JL ROIS

Poursuit en précisant que le même jour (26 juin) sera organisée la visite de l'église à partir de 15 heures.

Qu'il travaille sur le projet du site de Grand Chambord gestionnaire du Tourisme avec Agglopolys pour présenter l'histoire de la commune.

Ainsi que sur le dossier des activités de la commune pour cet été.

La cérémonie de la Sainte Barbe aura lieu cette année à Monteaux le 26 novembre correspondant aux 150 ans du Centre de Secours de Monteaux.

INTERVENTION DE Mme M. MARCHAND

Demande si l'on peut faire quelque chose pour éviter que les toilettes du Centre Bourg se bouchent le jour de la brocante.

M. le Maire répond que cette situation est due aux utilisateurs qui se servent de ce lieu, sans aucun respect des lieux.

INTERVENTION DE M. PH. DAMBRINE

Il indique qu'il a adressé par mail les comptes rendus de réunions auxquelles il a assisté. M. le Maire souhaite que chaque élu en fasse de même.

INTERVENTION DE Mme B. VIGREUX

Demande si des recrutements ont été effectués par le SIVOS à la suite du départ en retraite de Mme Annie SOULARD.

M. le Maire répond qu'il ne fait pas partie du Conseil d'Administration du syndicat, organisme indépendant des trois communes qui possède une personnalité juridique propre et est soumis aux règles de la comptabilité publique et donne la parole à Mme DENIS Ginette afin qu'elle apporte une réponse. Il précise néanmoins qu'en ce qui le concerne, il n'est pas intervenu en faveur de qui que ce soit.

Mme Ginette DENIS, présidente du SIVOS, explique que les maires des communes membres du SIVOS n'ont pas à intervenir dans la gestion « interne » du syndicat. Qu'aucun appel de candidatures n'a été organisé par le syndicat, car il détenait déjà plusieurs demandes et pouvait donc engager un recrutement. Elle annonce que le recrutement effectué a été fait par ses soins avec l'accord des 2 vice-présidentes de Veuves et Mesland. Que les personnes engagées avaient les diplômes et compétences requis et qu'elles étaient demandeuses d'emploi. Que le fait qu'elles aient un lien de parenté avec des personnes connues n'a bien évidemment pas été le critère de sélection.

INTERVENTION DE Mme D. SILVESTRE

Elle informe le Conseil que la fusion des communes de Veuves et Onzain aurait des conséquences sur le RPI et demande à ce que le SIVOS demande à la commune de Veuves d'effectuer une enquête sur le nombre d'enfants de la commune susceptible de rester scolarisés dans le RPI afin de pouvoir évaluer les conséquences budgétaires pour les communes de Monteaux et Mesland.

Demande si le Comité des fêtes organise cette année un concours de pétanque en septembre et à quelle date. Madame M. MARCHAND va prendre l'attache du Comité.

INTERVENTION DE Mme M. MARCHAND

Demande où en est le dossier concernant la boucherie.

M. le Maire répond que le dossier est entre les mains de l'avocat et que la décision revient au Tribunal de Commerce, la commune étant seulement propriétaire des locaux.

INTERVENTION DE Mme G. DENIS

Informe le Conseil que les directrices des écoles de Monteaux et Mesland ont demandé le changement des horaires de classe sur la demande des parents. Le SIVOS étudiera les conséquences sur les finances du syndicat. Il reste néanmoins un souci pour les horaires de car. Informe le Conseil qu'elle a de nouveau reçu une lettre de la préfecture pour le financement des écoles privées. Le conseil apporte son soutien au SIVOS sur le refus de payer, conformément à la loi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 55.

Le Maire,
Y. LEHOUELLEUR